



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE LA MARCHÉ

**Madame le Maire
Hôtel de ville
8 Grande Rue
92420 Vaucresson**

Le 3 mars 2021

Nos réf : IV/ gh 2021-

Objet : Résultats de l'étude hydrogéologique du Domaine de la Marche

Madame le Maire, Madame la Directrice générale des Services,

Nous revenons vers vous pour compléter les informations que nous avons partagées lors de rencontre du 12 décembre 2019, concernant les risques hydrogéologiques identifiés localement par la Commission de l'ASA des Propriétaires du Domaine de la Marche, notamment le risque de montée de la nappe phréatique peu profonde dans la partie basse du Domaine de la Marche en cas de fortes pluies, en lien avec les argiles et pentes tout autour sur les parties hautes de Vaucresson.

Nous avons missionné un expert pour vérifier nos inquiétudes, et son étude confirme les risques hydrogéologiques identifiés par la Commission dans le cadre de l'enquête du PLU de Vaucresson en 2019 ; nous vous communiquons en pièce jointe son rapport (les conclusions sont reprises ci-après). **Cette étude confirme bien la vigilance que nous devons tous avoir sur le sujet, l'ASA du Domaine de la Marche, avec les Communes de Vaucresson et de Marnes la Coquette.**

Ce courrier est aussi pour nous l'occasion de **prendre contact avec la nouvelle équipe municipale de Vaucresson**. Comme cela nous avait été proposé lors de la réunion du 12 décembre 2019, nous restons très intéressés par **votre proposition de nous consulter lorsque des projets immobiliers se préciseront**, plus particulièrement sur la zone UAa du centre-ville, afin que nous puissions apporter notre contribution à ceux-ci le plus tôt possible.

En effet, l'ASA du Domaine de la Marche reste à l'écoute de ces sujets, et la Commission de l'ASA est à votre disposition pour consulter les futurs projets et permis de construire concernant le centre-ville de Vaucresson, et en particulier ceux de la zone UAa concernant les Boulevards de Jardy et de la République, qui longent le Domaine de la Marche et la Commune de Vaucresson.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Madame la Directrice, l'expression nos respectueuses salutations.

**Italo Vagagini,
Président de l'ASA du Domaine de la Marche**



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE DE LA MARCHÉ

PJ : **Rapport d'expertise** (ESIRIS) dont les conclusions sont :

« Cette étude met en évidence un contexte hydrogéologique particulier au droit du site du domaine de la Marche avec une double vulnérabilité aux inondations liée aux ruissellements de l'eau sur les pentes environnantes constituées de sols imperméabilisés ou peu favorables à l'infiltration (argiles dominantes). Ces flux d'eau de ruissellement alimentent les réseaux de cours d'eau et ruisseau en fond de vallon pouvant provoquer leur débordement. De plus, la présence d'une nappe peu profonde à l'est du site au sein des formations de sables accentue le risque par mise en charge de cette dernière provoquant une inondation par remontée vers la surface du niveau de cette nappe.

Ainsi, face à cette situation hydrogéologique et géomorphologique particulière le domaine de la Marche est particulièrement sensible aux modifications d'assèchement en amont (nouvelles imperméabilisations). En s'appuyant sur l'étude des volumes d'eau générés par des pluies d'intensités variables il apparaît important de faire évoluer la réglementation locale afin d'intégrer les deux points suivants :

- Encourager la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour chaque nouveau projet. Cette solution devra s'appuyer sur une étude de sol vérifiant les capacités d'infiltration réelles des sols en place au droit du site étudié.

- Dans le cas d'une incapacité d'une gestion par infiltration (perméabilité trop faible, manque de place) les projets devront intégrer des ouvrages de stockage dimensionnés selon la méthode des pluies afin de restituer un débit d'eau limité et diffus dans le temps vers le réseau gravitaire communal. Cette solution permet de limiter la saturation des réseaux existants et donc les ruissellements par débordement vers l'aval. »